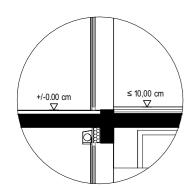


PRINCIPE DE CHANGEMENT DE NIVEAU INT/EXT

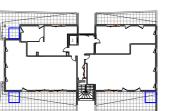


5m

- Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation
- Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH
- Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines, canalisations, convecteurs, l'emplacement des équipements électriques, ainsi que la hauteur sous plafond des seuils et la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.
- Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. le mobilier ainqi que l'emplacement des éléments de cuisine et de la salle de bain sont donnés à titre indicatif et sont non contractuels.









BÂTIMENT A

Type:

T2

A32

Niveau:

R+3

N°:

TABLEAU DES SURFACES

Séjour / Cuisine 25,00 m2 1,00 m2 Cellier 12,00 m2 Chambre WC 2,60 m2 SdB 5,40 m2

SURFACE HABITABLE

46,00m2

Terrasse

37,70 m2

PLAN DE VENTE





Date: 07/03/2024

Indice : F